



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficulté de souscrire à une assurance pour des associations politiques

Question écrite n° 41016

Texte de la question

M. Stéphane Viry alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés qu'éprouvent certaines associations proches du milieu politique ou certains partis politiques pour souscrire à une assurance du type « responsabilité civile », ou encore certains candidats ou élus pour faire assurer leurs permanences parlementaires. En effet, il vient d'être interpellé par une association de soutien dans sa circonscription, qui s'est vue dans l'obligation de rencontrer plus d'une dizaine de compagnies d'assurance avant d'en trouver une qui accepterait de l'assurer. Entre les compagnies qui ne souhaitent pas accompagner et celles qui sont réticentes à le faire au-delà de 300 adhérents - condition qui oblige le siège national des compagnies d'assurance à étudier les dossiers, sans garantie d'accord - la souscription à une assurance peut devenir un vrai casse-tête. Il rappelle que ces associations organisent régulièrement des manifestations telles que des réunions, tables rondes, rassemblements ou repas, qui imposent la location de salles. Or pour organiser ces manifestations et événements, l'association doit nécessairement être assurée, sans quoi la responsabilité de son président pourrait être engagée en cas d'incident. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement entend obliger les compagnies d'assurances à faciliter la souscription à une garantie « responsabilité civile » pour les associations, les partis politiques ou les élus.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41016

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6802

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)